

Je, soussigné :

Demeurant

Tel :

Demande à réserver pour mise à disposition le matériel suivant à Jumeaux et Plus du Loiret :

COQUES AUTO groupe 0+ (naissance-15kgs), BASES et accessoires	Tarif /mois	Caution	Nombre
RED CASTLE Coque RCS de 0 à 10 kg (allongeable jusqu'à 5 kg)	4 euros	100	
MAXI COSI Coque 0-13kg (adaptables sur poussette ABC Design)	4 euros	100	
BEBE CONFORT			
▪ modèle ELIOS adaptable poussette twin club	4 euros	100	
▪ modèle CREATIS, possibilité de base (en fonction de la disponibilité)	4 euros	100	
↳ Base non isofix pour coque CREATIS (forfait pour la durée de la MAD)	15 euros	100	
▪ Modèle PEEBLE, pour poussette ABC design	4 euros	150	
↳ Embase familyfix (isofix) (forfait pour la durée de la mise à disposition)	15 euros	100	
PEG PEREGO			
▪ modèle PRIMA VIAGGIO adaptables poussette peg perego	4 euros	150	
↳ Base non isofix (forfait pour la durée de la mise à disposition)	15 euros	50	
JANE			
▪ REBEL - REBEL PRO - MATRIX - MATRIX PRO -	4 euros	100	
↳ en fonction de l'année et du modèle de la poussette (twintwo, powertwin, etc..) Prendre contact avec l'association pour déterminer le modèle.			
CASUAL PLAY , adaptables sur poussette même marque, allongeables	4 euros	150	
CHICCO ▪ modèle auto key fit adaptable poussette Together	4 euros	150	
↳ Base pour siège key fit (non isofix)	15 euros	100	
Chancelières et habillages pluie pour coques toute marque, forfait pour la durée de la MAD	5 euros		

POUSSETTES, LANDAUS - tous les modèles peuvent accueillir les coques correspondantes, sauf les poussettes canne

Landau face à face AUBERT pour 0- 3 à 4 mois	5 euros	150	
Poussette double TWIN CLUB BBCONFORT (possibilité usage 1 enfant)	10 euros	300	
Poussette / Landau double PEG PEREGO chassis avec ou sans volant (à préciser)	10 euros	600	
Poussette double, côte à côte EASY WALKER + possibilité des 2 couffins	10 euros	600	
NOUVEAU ! Poussette double ABC DESIGN	10 euros	600	
NOUVEAU ! Poussette double LOOPING (2 sièges allongeables)	10 euros	800	
NOUVEAU ! Poussette double S-Twiner casual play (2 sièges allongeables)	10 euros	800	
NOUVEAU ! poussette double TOGETHER marque Chicco	10 euros	800	
Poussette double, 4 roues JANE Twintwo	10 euros	600	
Poussette CANNE double COTE A COTE MAC LAREN ou CHICCO (allongeable)	10 euros	300	
Poussette CANNE double l'un derrière l'autre (yopala, bb confort, babywaltz)	10 euros	300	
TOUS LES LANDAUS SONT EQUIPES : HABILLAGE, PANIER			

AUTRES MATERIELS DE PUERICULTURE

Porte bébé ventral	3 euros	80	
Lit parapluie	4 euros	80	
Lit pliant, couffin mini bassinet GRACCO	4 euros	80	
Lit d'appoint STEPS ouverture automatique (fresbee) : camping,	3 €	80	
Tente d'appoint 3 côtés, pour plage, gazon... traitée UV (ultra plate)	3 €	50	
Parc octogonal combelle	4 €	80	
Transats	3 euros	80	
Siège repas rehausseur ou chaise haute (modèle Ikéa)	2 euros	50	



Chèque Caution « propriété », restitué si le matériel est rendu propre	30 €	
---	-------------	--

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION A PARTIR DU :

POUR UNE DUREE DE MOIS

ET VERSE A CE TITRE : la somme de € D'ARRHES, représentant 3 MOIS de mise à disposition, ou la somme de € (si vous souhaitez une mise à disposition inférieure à 3 mois)

Somme qui viendra en déduction du montant dû

Attention, aucun matériel ne pourra être remis sans chèques de caution et de nettoyage, ces sommes non encaissées vous seront remises au retour du matériel (sauf en cas de non retour ou de détérioration importante).

Pour des raisons de sécurité, l'association ne peut mettre de trotteurs à disposition des familles.

N'hésitez pas à nous appeler pour tout autre matériel ne figurant pas dans cette liste.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LE REGLEMENT

1/ Le matériel de puériculture est mis à disposition des adhérents à jour de leur cotisation annuelle qui court du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2/ **le matériel ne pourra être remis sans les chèques de caution et de propreté,**

3/ Il sera mis à disposition pour la durée souhaitée mais avec un maximum de 9 mois dans un premier temps,

4/ Le renouvellement du matériel au-delà de 9 mois ne sera possible qu'avec un nouveau chèque de caution et le renouvellement de votre adhésion si besoin (cf.§1)

5/ Le règlement de la mise à disposition sera à régler au moment de la prise du matériel, par chèque et par période de 3 mois : les chèques ne seront débités qu'au fur et à mesure ; en cas de retour prématuré du matériel, les sommes versées en trop ou les chèques non débités vous seront rendus.

Exemple : Pour une mise à disposition de 9 mois, le premier (représentant les arrhes) au cours des 3 premiers mois, le second au cours des 3 mois suivant et le 3^e au cours du 3^e trimestre, selon la durée que vous aurez souhaité lors de la mise à disposition.

6/ Dès que vous n'utilisez plus le matériel, prenez rendez-vous pour venir nous le rendre ou l'échanger. Dans le cas contraire, nous sommes contraints d'encaisser le montant prévu initialement.

7/ Si vous souhaitez conserver le matériel mis à votre disposition, n'hésitez pas à nous prévenir au minimum un mois avant ; vous êtes prioritaires pour le conserver le temps que vous en avez besoin.

8/ Toute mise à disposition pour une durée inférieure à un mois fera l'objet de son règlement pour un minimum d'un mois.

9/ Tout matériel non retourné dans le délai de 15 jours suivants la date convenue et confirmée avec les responsables et sans manifestation de votre part, entraînera l'encaissement du chèque de caution.

Suite à des dysfonctionnements de la part d'adhérents, nous sommes amenés à vous demander de bien faire attention aux dates de retour du matériel mis à votre disposition. Chaque année, nous devons rappeler des adhérents, compte tenu de la durée très importante de cet emprunt, qui bien souvent, nous disent avoir oublié de le rendre...

Non seulement, cela pose des problèmes à l'association car nous ne sommes pas là pour « faire de l'argent », MAIS POUR VOUS AIDER. Ces frais engagés peuvent se révéler importants et c'est ennuyeux pour vous.

En même temps, ce matériel non rendu aurait très certainement pu servir à d'autres familles qui en avaient besoin et pour lesquelles nous avons dû répondre par la négative.

Les bénévoles de l'association ne peuvent « assister » en permanence les familles, même si nous comprenons tout à fait que l'on puisse être débordé par l'arrivée d'enfants multiples.

Notre parc de matériel est devenu très important. Nous vous remercions donc d'être vigilants sur les dates convenues de retour.

Le local matériel, est situé à **INGRE, Carré de Bel Air au 33, route d'Orléans.**

Toutes les mises à disposition se **font uniquement sur rendez-vous** : (02 38 43 82 04 ou en cas d'absence, par mail : **contact@jumeauxetplus45.org**

selon les disponibilités des administrateurs bénévoles de l'association, responsables de ce service.

(sans réponse de votre part dans un délai de quinze jours après la date prévue de mise à disposition, celle-ci ne pourra être maintenue et les arrhes seront encaissées)

Un double du contrat établi vous sera remis

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement concernant le matériel qu'il soit mis à votre disposition ou non.

(document à retourner au siège de l'association, 5 Place René Cassin - 45140 INGRE)

Fait le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »